



**INSPIR'
ACTION**

Prévenir les
discriminations
et sensibiliser à
la lutte contre
les
discriminations
en santé
- CLS / CLSM

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé

Contrat Local de Santé / Conseil Local de Santé Mentale

[Échirolles, Isère, Auvergne-Rhône-Alpes]

Rédigée par Carole BÉGOU, coordinatrice CLS et CLSM

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

La ville d'Échirolles, située dans l'agglomération grenobloise, intervient depuis plus de 20 ans dans la lutte contre les discriminations. Les discriminations sont multiples et sont également prégnantes dans le champ de la santé : Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), psychiatrie, handicap, etc. Ces discriminations peuvent aussi se cumuler.

C'est pourquoi, la ville a fait le choix de se doter d'un Plan de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (PLCDE). Trois critères prioritaires ont été identifiés lors de son élaboration en 2014 (genre, origine ethno-raciale et orientations sexuelles) sans pour autant négliger les autres formes de discriminations. Le PLCDE s'articule autour de trois axes : rendre les discriminations visibles, développer le pouvoir d'agir des habitant·es et changer les systèmes qui discriminent.



INSPIR' ACTION

Prévenir les
discriminations
et sensibiliser à
la lutte contre
les
discriminations
en santé
- CLS / CLSM

Cette dynamique locale vient en articulation avec une dynamique métropolitaine, notamment la cellule de veille et d'action (CVA) qui a pour but de collecter les situations de discriminations à travers des fiches de signalement et d'apporter une analyse juridique aux professionnel·les afin qu'ils·elles puissent être appuyé·es pour mieux faire valoir les droits des habitant·es. Cette cellule de veille et d'action a une vraie fonction symbolique et permet également de sensibiliser les acteur·rices sur ce qui relève des discriminations.

OBJECTIFS

- > Travailler en réseau, avec une pluralité d'acteur·rices, et les habitant·es, pour lutter contre les discriminations
- > Porter des actions de sensibilisation auprès de la population, notamment dans une approche d'éducation populaire
- > Identifier des situations de discriminations, les signaler et accompagner des personnes discriminées, entre autres, en santé.

RACONTEZ VOTRE PROJET...

Sur le territoire échirollois, la lutte contre les discriminations prend différentes formes :

- La sensibilisation aux discriminations en santé auprès du grand public

Certains événements permettent d'échanger autour des discriminations, et donc de sensibiliser professionnel·les et habitant·es sur le sujet. Ce fut notamment le cas lors de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) 2020, consacrée à la thématique « Discriminations et santé mentale ». Le Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) a mis en place un espace de rencontre dans le hall de la mairie, avec une exposition « J'aime donc je suis »¹ et la diffusion de la vidéo « Cosmos mental »² du Psycom. Cette

¹ <https://www.echirolles.fr/actualites/sante-mentale-une-exposition-lhotel-de-ville-pour-sinformer>

² <https://www.psycom.org/agir/la-promotion-de-la-sante-mentale/kit-cosmos-mental/#le-kit-pedagogique-6294e69cc385c>



INSPIR' ACTION

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé

- CLS / CLSM

action a été menée grâce à la participation des professionnel·les de la psychiatrie (Centre hospitalier Alpes-Isère (CHAI)), du coordinateur de la lutte contre les discriminations du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).

La Maison des habitant·es Les Écureuils accompagne le collectif d'habitant·es le Colibri³ dans la mise en œuvre d'une Université Populaire Citoyenne (UPC). Cette dernière sensibilise le grand public à travers des soirées-débats mensuelles pour échanger et débattre autour des discriminations. Une UPC a ainsi été organisée dans le cadre de la SISM 2020 autour des discriminations liées au poids à partir du film « Grossophobia » qui suit le parcours d'une jeune fille discriminée à cause de son poids durant toute son enfance et son adolescence. Dernièrement, une UPC autour des discriminations dans la santé a eu lieu le 13 mai 2022 au Village 2 Santé (centre de santé communautaire).

- La mise en place d'espaces d'écoute

Les personnes peuvent être dans un état de souffrance, sans parvenir à nommer ou identifier l'origine. Aussi, « *les espaces d'écoute permettent d'identifier qu'on peut souffrir parce qu'on est victime de discriminations* ». Ces espaces sont dans la proximité au sein des Maisons des habitant·es et au sein du CCAS. Ils permettent de donner une première analyse des sources de souffrance et d'aider les habitant·es à se reconnaître comme discriminées et retrouver du pouvoir d'agir.

Ces espaces d'écoute sont tenus par les accueillant·es des Maisons des habitant·es, les travailleur·ses sociaux·les et la médiatrice santé, formé·es sur les discriminations. Au sein du CCAS, la psychologue du lieu d'écoute accompagne également autour de situations de discriminations pour permettre aux personnes de retrouver du pouvoir d'agir.

- L'identification et le signalement de situations de discriminations, ainsi que l'accompagnement des personnes discriminées

³ <https://www.echirolles.fr/evenements/4344-le-colibri-agir-pour-legalite>



INSPIR' ACTION

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé
- CLS / CLSM

Une cellule de veille, animée par la métropole, qui réunit de nombreux·ses acteur·rices du territoire, s'est dotée d'une charte et d'une grille de saisine⁴, et étudie des situations individuelles : « *on présente la situation, un·e acteur·rice juridique nous aide à la qualifier et entamer une démarche vers la personne discriminante ; si le cas est complexe, la cellule saisit le Défenseur des droits* ». La cellule a pu résoudre des situations sans aller jusqu'au judiciaire. « *Quand on repère un·e acteur·rice discriminant·e, on va vers celui·celle qui crée la discrimination : notre mission est d'informer et faire médiation* ».

Les médiateur·rices de santé jouent un rôle-clé en essayant de comprendre les freins dans l'accueil et dialoguent avec les professionnel·les de santé en vue de prévenir ou désamorcer les situations de discrimination.

Dans la même perspective, le collectif d'habitant·es le Colibri⁵ accompagne les personnes victimes de discriminations sur le plan juridique.

Également, le centre de santé Village 2 santé du Village Sud de la ville propose des rencontres de sensibilisation à ce sujet et accompagnent les patient·es victimes de discriminations.

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

C'est un travail de longue haleine où il s'agit de faire appliquer la loi pour que la symbolique de la Loi avec un grand L s'opère. Toutefois, il existe encore des situations de discriminations liées à des postures individuelles intentionnelles ou pas.

Il est certain que cette dynamique, permettant de gagner en qualification sur les discriminations, a permis de former les acteur·rices et en cela d'éviter, par méconnaissance, les postures discriminantes.

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Cette préoccupation a permis également de relever des processus générant des inégalités d'accès aux droits. Pour obtenir une

⁴ <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/492-je-signale-une-discrimination.htm>

⁵ <https://www.echirolles.fr/node/5988>



INSPIR' ACTION

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé
- CLS / CLSM

reconnaissance handicap, les usager·es doivent remplir un dossier auprès de la Maison de l'autonomie (MDA). Un certain nombre de bilans viennent compléter ce dossier. Certains d'entre eux sont bien pris en charge comme les bilans orthophoniques, mais d'autres peuvent être mal remboursés (bilan psychomoteur (200€), ergothérapie (250€), neuropsychologique (environ 500€)). Certes, les Centres médico-psychologiques (CMP) Enfants ou le Centre du langage sont des ressources publiques mobilisables mais, parfois, les habitant·es recherchent un recours dans le libéral car les délais d'accès à ces services sont trop long.

En cela ils constituent un frein financier pour des familles en précarité, monoparentales, etc. Sans compter qu'il faudra ajouter des frais supplémentaires liés aux séances d'ergothérapie. La discrimination se fait sur la pauvreté (le critère étant la vulnérabilité économique). La reconnaissance d'un droit passe par le fait que les personnes puissent payer des bilans onéreux, mal remboursés, ce qui engendre de la discrimination liée au handicap car la personne est précaire.

Quelles sont les perspectives pour l'action ?

Dans le cadre des SISM, portées par le CLSM, chaque année les actions ont pour finalité de lutter contre les discriminations liées au handicap psychique en permettant de changer le regard des habitant·es, de déconstruire les représentations, etc.

Le CLS va s'attacher à travailler autour de la prévention du harcèlement, qui est l'expression d'une différence non acceptée par certaines personnes.

Concernant les modalités de prise en charge des bilans chez les enfants, qui favorisent l'accord d'une allocation pour les personnes handicapées, leur coût, qui est un frein pour de nombreuses familles, la piste envisagée est d'échanger avec la Maison du handicap sur les parcours et étapes pour accéder aux droits et de réfléchir collectivement à leur caractère discriminatoire ou non.

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

La mise en place d'actions de lutte contre les discriminations requiert du temps : « *C'est un travail de longue haleine, il faut avoir des*



INSPIR' ACTION

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé
- CLS / CLSM

objectifs modestes ». Il y a par ailleurs le risque, dans le cadre des actions, de toucher uniquement des publics déjà intéressés.

Mais il importe de continuer à former sur le sujet des discriminations : comment on les repère, comment on accompagne les publics, comment on fait de la médiation auprès des professionnel·les, etc. La ville a un rôle à jouer : elle a « *le levier de fédérer des acteur·rices pour analyser la problématique et surtout pour fédérer les habitant·es concerné·es afin qu'ils·elles trouvent des pouvoirs d'agir* ».

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : CLS, CLSM d'Échirolles

Territoire d'intervention : Échirolles

Cadre(s) d'intervention/politique(s) dans lesquels s'inscrivent l'action : contrat de ville, Agenre régionale de santé (ARS)

Public visé : personnes discriminées et personnes discriminantes

Partenaires opérationnels : La Métro (Grenoble Alpes Métropole), collectif d'habitant·es, etc.

Partenaires financiers : la Ville d'Échirolles, La Métro (Grenoble Alpes Métropole)

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez :)

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas



INSPIR' ACTION

Prévenir les discriminations et sensibiliser à la lutte contre les discriminations en santé
- CLS / CLSM

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

AUTRES RESSOURCES

<https://www.echirolles.fr/node/5988>

<https://www.echirolles.fr/actualites/sante-mentale-une-exposition-lhotel-de-ville-pour-sinformer>

<https://www.psycom.org/agir/la-promotion-de-la-sante-mentale/kit-cosmos-mental/#le-kit-pedagogique-6294e69cc385c>
<https://www.echirolles.fr/evenements/4344-le-colibri-agir-pour-legalite>

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom NOM

- Carole BÉGOU
- Eliott LEFEUVRE

Fonction

- Coordinatrice du CLS et du CLSM des villes d'Échirolles et de Pont-de-Claix
- Chargé de mission lutte contre les discriminations

Structure

- Villes d'Échirolles et de Pont-de-Claix
- CCAS d'Échirolles

Mail

- c.begou@ville-echirolles.fr
- e.lefeuvre@ville-echirolles.fr

Tél

04 76 20 99 56



Mis à jour en juin 2022

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Discriminations et santé ».

À télécharger ici → www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/discriminations-et-sante

INSPIR' ACTION

—

Prévenir les
discriminations
et sensibiliser à
la lutte contre
les
discriminations
en santé

- CLS / CLSM